

50

Treizième session du groupe de travail de
l'Examen périodique universel
(21 mai – 4 juin 2012)

Indonésie

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le mercredi 23 mai 2012 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

1/ La France salue les progrès accomplis par l'Indonésie dans le cadre du 3^{ème} plan national d'action pour les droits de l'Homme, qui a permis la ratification de plusieurs conventions internationales majeures, parmi lesquelles la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

2/ La France est préoccupée par les actes de violences commis à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme, notamment par les forces de sécurité. La France recommande à l'Indonésie de mener des enquêtes impartiales et indépendantes sur ces actes, de traduire les responsables en justice et de garantir pleinement la liberté d'expression. La France recommande également à l'Indonésie d'assurer le libre accès de la société civile et des journalistes nationaux et étrangers à la Papouasie ainsi qu'à la Papouasie occidentale.

3/ La France déplore les violences et violations des droits de l'Homme dont sont victimes les personnes appartenant à des minorités religieuses ou ethniques, en particulier les Ahmadis et la communauté papoue. La France recommande à l'Indonésie de garantir la liberté de religion ou de conviction et le plein respect des droits des personnes appartenant à des minorités.

4/ La France recommande à l'Indonésie d'incriminer la torture dans son code pénal et de ratifier le protocole facultatif à la Convention contre la torture.

Je vous remercie./.